Il y a cependant un fait : le vol de 59.718 francs 20, que le monsieur a dérobé.

Quelqu'un dit en sourdine : « Avec les 500 fr. par mois que lui donnait l'administration, il ne pouvait aller bien loin. C'était insuffisant

— Peut-être, mais cela n'excuse pas le vol commis, retourne un voisin, à voix basse. L'inculpé aux particules n'avait qu'à faire autre chose plutôt que d'être fonctionnaire ».

Et c'est juste.

M. Floriet prononce ensuite un réquisitoire, puis c'est le tour du défenseur, Me Jardel.

ACQUITTÉ

Après une assez longue délibération, le jury rentre en séance et rapporte un verdict d'ACQUITTEMENT.

MŒURS A LILLE

L'inculpé, un sieur Pierre Dupuis, journalier, cour Wilson, de Lille, est accusé d'attentat à la pudeur sur la personne de sa fille âgée de 14 ans.

Dupuis est condamné à **DEUX ANS DE PRISON ET A LA DÉCHÉANCE PATERNELLE.**

Le Crématoire du Nord

RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL

Tous les membres de la Commission d'Etude sont priés d'assister à la réunion générale qui se tiendra le samedi 16 janvier, à la Mairie de Lille, salle des mariages, à 18 heures.

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal de la précédente réunion ; action commune à mener ; propositions diverses ; présentation du Bureau définitif

Les membres du Comité régional désignés pour l'action des Commissions sont priés de se rendre, Salle des Mariages, à la Mairie de Lille, aux heures indiquées ci-dessous :

Commission de propagande, à 15 heures ; **Commision technique**, à 16 heures ; **Commission administrative**, à 17 heures.

Les membres élus par les Commissions pour composer le Bureau directeur se réuniront à 17 h. 30. A 18 heures, assemblée générale.

Le secrétaire provisoire : JACOBS.

L'emprunt pour la reconstitution du Nord

LA COMMISSION SPÉCIALE ET LE CONSEIL GÉNÉRAL VONT EXAMINER LES NOUVELLES PROPOSITIONS DES BANQUES

La Commission de l'Emprunt s'était réunie lundi dernier à la Préfecture du Nord afin de délibérer sur le projet d'emprunt départemental pour la reconstitution immobilière. A la suite de cette réunion, plusieurs délégués de banques et maisons de crédit ont fait connaître leurs nouvelles propositions. Il paraîtrait que ces offres ne sont pas de nature à satisfaire le département. Les banques suggéreraient l'émission de trois tranches successives de 50 millions au lieu d'une émission globale de l'emprunt ; il serait également question d'apporter des modifications au prix d'émission des titres et les conditions de remboursement de ces derniers seraient également modifiées. Il est plus que probable que la Commission de l'Emprunt se réunira samedi.

Etant donné toutes ces modifications, le Conseil général sera obligé de tenir une réunion *lundi ou mardi* prochain afin de se prononcer sur ce nouvel état de choses !

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS DU NORD

Le Conseil d'administration de l'Union départementale des Sociétés de secours mutuels du Nord se réunira à Lille, 131, rue Nationale, samedi 16 janvier, à 14 h. 30.

Ordre du jour : 1. Lecture du procès-verbal de la réunion du 10 octobre 1925 ; 2. Correspondance ; 3. Félicitations ; 4. Compte-rendu de l'assemblée générale du 18 octobre 1925 de la Fédération nationale de la *Mutualité française* ; 5. Admission de Sociétés; 6. Rapport de la Commission de gestion ; 7. Rapport de la Commission de l'Hôtel de la Mutualité ; 8. Rapport de la Commission médicale et pharmaceutique ; 9. Rapport de la Commission de la Maternité et de l'Hygiène sociale ; 10. Rapport de la Commission *des Congrès* ; 11. Les assurances sociales devant le Sénat et la Mutualité.

POUR LES VICTIMES DES INONDATIONS DE 1924

Hier matin, vers 11 h. 20, une commission s'est réunie à la Préfecture du Nord, dans une salle du premier étage, afin d'examiner les états formés par les Maires pour des secours à accorder aux nécessiteux, victimes des inondations et des dégâts causés par la grêle et les orages en 1924. En effet la loi du 20 mars 1920 décide que l'Etat accordera des secours à nos concitoyens sinistrés par les calamités atmosphériques de 1924. Certaines enquêtes n'étant pas encore tout à fait terminées, aucune décision n'a été prise.

SOCIÉTÉ DE MUSIQUE DE TOURNAI

Le prochain concert de la Société de Musique de Tournai, premier d'abonnement 1926 aura lieu dimanche 17 janvier, à 2 h. 30, à la Halle-aux-Draps. Le bureau de location est ouvert Gran'Place, à Tournai. Prix des places : 15, 12, 8 et 5 fr.

Le grand concert annuel, 2e de 1926, aura lieu le dimanche 7 mars, à 2 heures. On y exécutera « Le Messie », de Haendel.

Sunlight Savon

VOIR EN DERNIÈRE PAGE

On parle de dictature en Allemagne

LES SOCIALISTES SE SONT PRONONCÉS CONTRE LA PARTICIPATION MINISTÉRIELLE

Le comité directeur du parti socialiste allemand a adopté mardi après-midi, une résolution se prononçant contre toute participation au pouvoir. Le parti lui-même, après des débats qui ont duré cinq heures, a ratifié, à une forte majorité, cette résolution et décidé que la fraction socialiste ne ferait partie, dans les circonstances actuelles, d'aucun gouvernement, l'attitude du parti populiste à l'endroit des revendications socialistes rendant absolument impossible la réalisation de la grande coalition.

Cette décision amènera certainement le président Hindenburg à confier, jeudi matin, la constitution du gouvernement au Dr Luther, lequel formera un cabinet d'affaires qui s'appuiera sur la droite.

Le nombre des sans-travail a dépassé le chiffre d'un million et demi.

Quoique la Banque d'Empire ait abaissé le taux de l'escompte de 9 à 8 %, et qu'elle ait, en principe, résolu d'accorder à l'industrie des crédits plus importants que ceux consentis jusqu'à présent, on estime que la crise économique est loin d'avoir atteint son point culminant. C'est ce qui explique que l'on recommence à parler d'un régime de dictature possible et de la proclamation de l'état de siège, dans les derniers jours de janvier.

«On annonce, d'autre part, que le Président s'efforcera maintenant de former un gouvernement neutre du milieu, c'est-à-dire un ministère indépendant, aussi bien à droite qu'à gauche.

Le nouveau cabinet devra s'appuyer sur les partis du centre, démocrate populiste bavarois et parti économique.

M. Luther a accepté de constituer le cabinet et a commencé ses pourparlers.

UNE GRÈVE GÉNÉRALE DES DOUANES SÉDENTAIRES ?

Le Congrès des agents du service sédentaire des douanes a adopté le principe d'une grève générale, en raison des circonstances particulièrement difficiles dans lesquelles les fonctionnaires peuvent se trouver.

LA CLAUSE COMPROMISSOIRE ET LA SUPPRESSION DES PROCÈS

La loi sur la clause compromissoire en matière commerciale vient d'être définitivement votée et aboutira rapidement, grâce à l'arbitrage, à la suppression presque complète des procès longs et coûteux si les commerçants ont pris la précaution d'insérer la clause compromissoire dans leurs conventions.

La clause compromissoire n'est autre chose que l'engagement pris par les parties, soit au moment où elles signent le contrat, soit postérieurement à cette signature, de confier à des arbitres de leur choix, le soin de trancher les difficultés auxquelles l'exécution de ce contrat pourrait donner lieu

C'est pour faire adopter la loi dont le vote est maintenant acquis qu'a été fondé il y a trois ans, sous la présidence de M. Joseph Barthélemy, professeur à la Faculté de Droit, l'*Arbitrage Français*, Association pour l'application et le développement de l'arbitrage dans les conflits privés.

Cette Association, dont le siège est à Paris, 10, rue Frédéric-Bastiat, continue son œuvre. Elle se met gratuitement à la disposition de toute personne qui désirerait avoir des renseignements sur la rédaction de la clause compromissoire. Elle donnera aussi des directions utiles aux parties qui voudraient soumettre à l'arbitrage les différends déjà nés.

L'ÉMOUVANTE HISTOIRE D'UN BAGNARD DEVENU HONNÊTE

La Ligue des Droits de l'Homme nous communique :

« On se rappelle l'émouvante histoire d'Honoré *Chantecaille, cet évadé de la Nouvelle-Calédonie* qui, revenu en France, vivant honnêtement, se dénonça un jour et fut envoyé au dépôt d'Angoulême où il est détenu depuis 16 mois. Condamné pour vol en 1886 à cinq ans de travaux forcés, et à la relégation perpétuelle à la colonie, trois fois il s'évada, trois fois il refit sa vie par son travail, trois fois il fut repris et renvoyé au bagne.

Partout où il est passé il a acquis la réputation d'un travailleur et d'un honnête homme. Après *sa quatrième évasion, dans un accès de fièvre, il* se dénonça. Il doit être embarqué dans quelques jours pour la Guyane. Il a plus de 60 ans. Va-t-on, pour une faute commise il y a 40 ans, renvoyé au bagne ce vieillard ? La relégation est une peine destinée à éloigner de la métropole les criminels incorrigibles. Toute la vie de Chantecaille prouve qu'il est depuis longtemps amendé. La Ligue des Droits de l'Homme a demandé *sa grâce au ministre de la Justice*, elle ne l'a pas obtenue. Renouvelant sa démarche elle proteste *aujourd'hui contre la sévérité* — inutile autant qu'inhumaine — de la mesure projetée à l'égard d'un homme qui mériterait plus que tout autre d'être gracié. »

LE NOUVEAU DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE DE ROUBAIX

M. Francis Bousquet, Grand Prix de Rome en composition musicale, est nommé directeur de l'école de musique de **Roubaix.**

C'ÉTAIT PRÉDIT...

On annonce de Geisenkirchen, en Westphalie, la mort, dans des circonstances curieuses d'une jeune fille de 19 ans. En décembre, la jeune fille avait assisté à une séance de spiritisme, et le médium qu'elle avait consulté lui avait prédit qu'elle mourrait dans un mois. Terrorisée par cette pensée et suggestionnée par la prédiction du médium, l'infortunée jeune fille décida de mettre elle-même fin à ses jours. Elle imbiba ses vêtements de pétrole, y mit le feu et fut brûlée vive. Plusieurs arrestations, motivées par cette affaire, ont été opérées.

CE QUE DISENT LES ASSASSINS du jeune garçon boucher de Pantin

LES BANDITS ARRÊTÉS MARDI DONNENT DES DÉTAILS HORRIBLES SUR LEUR CRIME

Nous avons annoncé hier l'arrestation des trois assassins du jeune garçon boucher de Pantin. Après leur arrestation, le chef de brigade de gendarmerie d'Esbly leur fit servir un bon dîner. Dès que le repas fut terminé, l'interrogatoire des jeunes gens porta sur l'emploi du temps de leur journée de samedi, jour du crime.

« SI NOUS LUI FAISIONS UN JOUR SON AFFAIRE ? »

L'un d'eux, Janny, avoua en pleurant : « J'avais, dit-il, connu le jeune Menu il y a deux mois, chez un boucher de Pantin, où nous avons travaillé ensemble. Voici à peu près vingt jours que me trouvant sans travail, je sortais de chez un marchand de cycles, auquel j'avais demandé à m'employer à Pantin, lorsque je rencontrai Menu. Un ami, Louis Foret, qui a 18 ans, m'accompagnait. Tout fier d'être investi de la confiance de son patron, Menu nous apprit qu'il était parfois chargé des encaissements. Quand nous nous séparâmes, Foret me dit : « Si nous lui faisions un jour son affaire ? Nous irions à Marseille avec son argent et nous reviendrions une fois l'affaire oubliée ». Je ne voulais pas, mais Foret me supplia de lui donner un coup de main et il ajouta : « J'ai un copain qui sera là pour un coup ».

MALGRÉ SES CRIS, L'ENFANT N'ECHAPPA PAS A LA MORT

Quelques jours plus tard, Foret me présenta Kuntz, et nous combinâmes l'affaire. Nous connaissions l'itinéraire du samedi, quand Menu avait de l'argent à toucher. Moi j'irais au-devant de lui et il ne se méfierait *pas : Kuntz et Foret l'attendraient à la* carrière Bresson, cachés derrière les cailloux.

Ce fut fait. A six heures, nous nous sommes retrouvés. Je suis allé à la rencontre de Menu, qui sortait de chez M. Van den Bosch quincaillier, rue Jacques-Cotin. Nous nous sommes dirigés vers la carrière. Comme nous la dépassions, Kuntz a sauté par derrière sur les épaules du boucher. Foret et lui l'ont poussé dans un trou. Le gosse criait, Kuntz lui a mis son cache-nez au cou et à trois, accroupis au bord du trou, nous avons serré deux à un bout, Foret, qui est le plus fort, à l'autre bout. *Quand il n'a plus bougé*, nous l'avons dépouillé. J'ai gardé toute la somme. Puis Kuntz et Foret ont pris le corps par les pieds et l'ont traîné dans un autre trou. Il y avait 210 francs : trois fois sept, vingt et un, juste soixante-dix francs pour chacun Nous avons partagé près d'une usine, à la lueur d'une grosse lampe à arc.

APRÈS LE CRIME, LA « NOUBA »

« Nous avons tenu conseil. Nous ne rentrerions pas chez nous ; nous avons dîné à Paris, près des Halles et couché tous dans le même hôtel. Le lendemain, nous avons fait nouba. Quand nous avons lu les journaux, nous avons eu peur de rester et nous sommes partis pour Marseille, à pied, comptant sur les usines du trajet pour nous employer. Mais Foret a flanché. Dès Esbly, il nous a dit qu'il rentrait chez lui : il doit y être ».

C'est à la suite de ces aveux que les gendarmes retrouvèrent le troisième assassin, Foret, qui rentrait chez lui, flânant sur la route.

D'autre part, un de nos confrères parisiens reproduit les aveux du jeune Kuntz qui, après avoir déclaré qu'il avait fait connaissance de Janny par Foret, a ajouté : « Le 7 janvier, Foret et Janny m'ont raconté qu'ils avaient, à plusieurs reprises, essayé d'attaquer Menu pour le dévaliser, mais chaque fois ils avaient échoué. « Si tu veux, me dit Foret, à trois, nous réussirons ». J'acceptai.

Suit l'histoire du rendez-vous l'après-midi du crime, rendez-vous auquel dit le narrateur, assistaient, non seulement ses deux acolytes, mais deux autres individus qu'il a désignés. Nous parlâmes du coup projeté, mais Foret alors, se mit à crier : « Si c'est pour le tuer, je ne marche pas ». Sur ce, nous sommes partis, Janny et moi, à la rencontre de Menu.

—As-tu beaucoup d'argent ? demanda Janny.

— Non, *répondit Menu.*

— Fais voir tes factures.

Janny ayant alors constaté que le garçon boucher avait encore pas mal à toucher, me dit à part : « Viens, nous allons le suivre ». Nous fîmes route ensemble. En passant devant une épicerie, rue Denis-Papin, Menu acheta trois mandarines et nous en donna à chacun une, puis, pendant qu'il était chez un client, rue Cartier-Bresson, nous vîdâmes deux canettes de bière dans la voiture d'un livreur. Nous emmenâmes alors Menu dans un terrain vague, où nous *l'invitâmes à boire. C'est alors que Janny le* saisit à la gorge et pendant qu'il était maintenu à terre, Janny lui passa son mouchoir autour du cou Le mouchoir s'étant déchiré, il prit son cache-nez, que nous avons serré.

La version de Kuntz varie de celle de Janny en ce qui concerne le partage du butin. « Nous avons retrouvé ensuite Foret rue de Solférino et lui avons raconté le coup et donné 10 francs pour qu'il garde le silence ».

UN JEUNE BANDIT

Emile Kuntz a dix-sept ans. Il est orphelin depuis l'âge de trois ans et a été élevé par sa grand'mère, qui habite Reims. A Pantin, il demeurait chez son oncle, M. Emile Loutz, un honnête ajusteur-mécanicien de cinquante-sept ans qui, sans place actuellement, est employé comme manœuvre à la société des Pétroles du Nord.

A la nouvelle de l'arrestation de leur neveu, M. et Mme Loutz ne furent pas autrement surpris. Mais quand ils apprirent qu'il s'agissait de l'assassinat du petit garçon boucher, M. Loutz parut accablé et sa femme s'écria :

« — Quel malheur ! Je ne l'aurais tout de même pas cru capable de ça ! »

Kuntz avait déjà été interné à la Petite-Roquette pour vagabondage, en août dernier. Son avocat, Me Grochin, lui avait alors fait écrire une longue lettre à son oncle pour lui demander de le faire sortir de prison « Je serai plus sérieux à l'avenir », promettait-il.

M. Loutz et son fils eurent pitié du jeune chenapan et allèrent le chercher, un dimanche, à la prison

Depuis Kuntz menait une vie de plus en plus irrégulière, travaillant fort peu, rentrant toutes les nuits très tard et opposant un invincible mutisme à toutes les observations que lui faisait son honnête entourage pour le faire changer de conduite.

Finalement, son oncle et sa tante le mirent à la porte Et, le vendredi, veille du crime, il vint vers cinq heures chercher quelques affaires personnelles, prenant la précaution d'emporter une photo de lui que M. Loutz possédait et dérobant un paillasson appartenant à la concierge. Puis on ne sut plus rien de lui

L'ENFANT D'UNE FOLLE

Pour Lucien Janny, qui a quinze ans, se pose la question de l'hérédité, car sa mère est morte démente l'été dernier.

Janny habitait une chambre avec son frère Fernand, son aîné de trois ans, 168, rue de la Goutte-d'Or, à Aubervilliers. Lui *aussi ne travaillait* guère depuis la mort de sa mère, et quand son frère ne lui donnait pas assez d'argent, il le volait.

Fernand Janny est un solide garçon à la physionomie intelligente et sympathique. A la nouvelle de l'arrestation de son jeune frère, on le devine non étonné, mais soulagé.

« — Je me doutais bien que c'était lui qui avait fait le coup ; il n'est pas revenu depuis le jour du crime. Je l'ai dit tout de suite aux inspecteurs.

Un silence, puis :

« — Tout de même, *je n'ai pas de veine. Je* suis fiancé et me voilà le frère d'un assassin... Notre père nous a abandonnés alors que nous étions, hélas ! encore bien jeune. Notre mère mourut folle. Et, à l'atelier, un éclat de rivet me creva un œil il y a un mois ! »

Lucien Janny dormait le jour, à la cave, ou lisait des romans d'aventures. Un jour, les voisins entendirent une violente dispute que Lucien termina en assurant Fernand « qu'il l'aurait, qu'il « l'étranglerait ».

ÉCROUÉS

Les jeunes assassins ont été transférés de Meaux à Paris hier. Ils ont été conduits aussitôt au service de l'identité judiciaire pour être photographiés et mensurés. Ils ont été ensuite écroués au Dépôt pour être mis à la disposition de M. Marigny, juge d'instruction.

CRISE PARTIELLE EN BELGIQUE

Un Conseil des ministres animé a eu lieu mercredi matin Les ministres socialistes et démocrates chrétiens ayant exigé que la réforme militaire par l'abaissement du temps de service de 12 à 10 mois, soit appliquée à partir de la classe 1925, on annonce la démission, pour ce matin, du ministre de la défense nationale le général Kestens.

Son remplaçant n'est pas encore connu mais sera, croit-on, désigné sur le champ.

LES GROSSES DONATIONS DU REICH A SES ANCIENS PRINCES

On mande de Berlin que l'héritier du grand duc de Mecklembourg, un certain Charles-Michel, qui a combattu dans l'armée russe pendant toute la guerre, a renoncé à tous ses droits moyennant le paiement de 5 millions de marks La famille grand-ducale a reçu 30 millions, 3000 hectares de terres et plusieurs châteaux. Elle réclame encore 5 millions, outre les pensions des anciennes amies du grand-duc. *Un tribunal* de Berlin a déjà donné satisfaction à l'une de ces personnes, en lui octroyant une pension de 10.000 marks.

UNE AFFAIRE DE TRAHISON EN TCHÉCO-SLOVAQUIE

Une dépêche de Prague annonce que d'importants documents militaires ont été dérobés à Presbourg. Une enquête a amené l'arrestation du capitaine Utha, chef du bureau d'espionnage et de plusieurs officiers subalternes.

LÉGION D'HONNEUR

Sont promus ou nommés : **Officier** : M. Buche, *inspecteur général* de l'Agriculture.

Chevaliers : MM. Delsart, agriculteur, à Croix ; Lefever, agriculteur à Pitgam ; Robouille, inspecteur des Eaux-et-Forêts à Valenciennes ; Troude, professeur à l'Ecole Nationale des Industries Agricoles de Douai.

Conflits miniers à l'étranger

EN AMÉRIQUE, LES EMPLOYEURS REFUSENT TOUS LES RECOURS A L'ARBITRAGE

On annonce de New-York, que le conflit entre les mineurs et les propriétaires des mines d'anthracite continue

La conférence convoquée pour mettre fin à la grève a été ajournée de nouveau.

Jusqu'ici tous les recours à l'arbitrage proposés par la Fédération des mineurs ont été refusés par les employeurs

CE QUE VEULENT LES EXPLOITANTS EN ANGLETERRE

La commission royale chargée d'effectuer une enquête sur les conditions de l'industrie charbonnière en Grande-Bretagne, a entendu la déposition du représentant des propriétaires des mines.

M. Williams président de la Fédération des propriétaires de mines, a déclaré que l'industrie charbonnière britannique ne pourrait être remise sur pied qu'aux conditions suivantes :

1° Nombre des heures de travail journalier porté de 7 à 8 sans aucune rémunération supplémentaire ; 2° Réduction de salaires dans certains districts ; 3° Diminution des tarifs de transports par chemin de fer ; 4° Maintien de l'autonomie locale en partant du principe qu'aucune base commune n'existe pour un règlement national et par conséquent rejet de la nationalisation des mines

UNE SÉRIE ROUGE

DEUX JEUNES BANDITS ONT ASSASSINÉ UNE FEMME

On a trouvé à Cherrueix, près de Saint-Malo, Mme Bertrand, née Lebigot, âgée de 50 ans, bâillonnée et le visage lardé de coups de couteau. La malheureuse femme a succombé quelques instants après à ses blessures.

L'enquête a établi que les assassins qui, dans la soirée, avaient déjà attaqué deux jeunes gens dans la commune de Saint-Broladre, étaient les hommés Alexis Fautrel et Julien Guillaume, ayant pour complice un nommé Blin.

Le garde-champêtre a pu arrêter Blin. Guillaume et Fautrel ont été capturés chez leurs parents, honorablement connus dans la région de Dol. Ils sont âgés de 17 et 16 ans.

Interrogés, ils sont entrés dans la voie des aveux et ont mis leur acte criminel au compte de la boisson, car ils prétendent qu'ils étaient ivres.

L'examen du cadavre de la victime a démontré que les assassins lui avaient martelé le visage à coups de talon.

UN CHIFFONNIER A TUÉ SON EX-SERVANTE ET S'EST PENDU

On donne de nouveaux détails sur le drame qui s'est déroulé au hameau de Vignolles, près de Bordeaux.

On sait que le chiffonnier Dupuy a tué d'un coup de fusil son ancienne servante, la femme Cheminade, et qu'il s'est ensuite suicidé.

Agé de 69 ans, le chiffonnier parcourait la campagne avec une voiture à âne, et vivait seul ; mais il était aussi cultivateur et avait une petite maison isolée. Il y a près d'un an, *il prit à son service la femme Marie Cheminade*, âgée de 44 ans, dont le mari était en traitement à l'hôpital comme paralytique

Marie Cheminade ayant, en décembre dernier, quitté Dupuy pour se placer ailleurs, celui-ci en conçut un réel dépit et la fit inviter à venir reprendre les objets qu'elle avait laissés chez *lui. L'ancienne servante* [illegible] *la méfiance*, mais le chiffonnier verrouilla sa porte et c'est alors que se déroula le drame, sans que personne put intervenir.

Les gendarmes, prévenus, *pénétrèrent dans* la maison à l'aide d'une échelle. Ils trouvèrent Dupuy pendu à une fenêtre et le cadavre de la *femme Cheminade sur le sol*, dans une flaque de sang.

UN MALFAITEUR A TENTÉ D'ÉTOUFFER UNE DÉBITANTE

Mme Leriche, 37 ans, qui tient un débit de vins, 99, avenue du Président Wilson, à Puteaux vaquait à ses occupations lorsque, vers 10 h. 30, un individu entra dans le débit.

La débitante tenait à ce moment une broche à la main.

Sans perdre une seconde, le malfaiteur se précipita sur Mme Leriche, lui arracha des mains la broche et lui en porta plusieurs coups au visage.

La malheureuse femme tomba. Comme elle appelait à l'aide, le bandit tenta de l'étouffer avec le cache-nez qu'il portait.

A cet instant, une cliente, Mme Marcelle Cheville, 25 ans, demeurant 15, rue de Valmy, entra dans le débit.

Le malfaiteur alors se releva et prit la fuite avant que les voisins eussent eu le temps de répondre aux appels de Mme Cheville.

M. Lambert, commissaire de police de Puteaux, son secrétaire, et deux inspecteurs, se rendirent sur les lieux.

Les renseignements qu'ils obtinrent leur permirent de retrouver au bout de quelques heures le malfaiteur. C'est un nommé Favroul, domicilié 6, place du Marché, à Puteaux. Cet individu était déjà venu, la veille, dans le débit.

Les blessures que Mme Leriche a reçues ne mettent pas sa vie en danger

CINQ VICTIMES D'UN DRAME DANS UNE BIJOUTERIE

L'autre soir, à Ludwigshafen (territoire occupé), un employé récemment congédié, se présentait à la bijouterie Charles Sidlin et exigeait qu'on le remît immédiatement. Ayant essuyé un refus, l'employé sortit un browning tua le bijoutier, blessa mortellement la bijoutière et une vendeuse, logea deux balles dans la jambe droite d'un apprenti, puis il se suicida.

ENCORE UNE DÉBITANTE ASSAILLIE PAR DES BANDITS

A Paris, hier, vers 16 heures, deux individus ont assailli une marchande de vins, rue des Martyrs, puis ont pris la fuite après avoir pris le contenu du tiroir-caisse ; la victime a été *transportée à l'hôpital* Lariboisière où son état a été jugé très grave ; le commissaire de police du quartier a ouvert une enquête sur cette affaire.

M. Bacquart, juge d'instruction, s'est transporté sur les lieux.

Les contraintes abusives du fisc

L'HISTOIRE D'UNE AMENDE DE 1.000 FRANCS PORTÉE A 410.000 FRANCS

Certains commerçants, dont la comptabilité est succincte et qui, de très bonne foi, éligent des déclarations de revenus qui sont incomplètes se voient l'objet de la part du Fisc de « contraintes par trop douloureuses ! C'est ainsi qu'un commerçant lillois se voit octroyer 1.000 *francs d'amende pour n'avoir pas tenu un «livre* d'inventaire » et un « livre journal » lors de l'établissement de la taxe sur son chiffre d'affaire ! Mais le plus beau, ou plutôt le plus pénible, c'est que par suite du jeu des décimes et doubles-décimes, cette amende de 1.000 francs se transforme en amende de 410.000 francs. Or, l'intéressé n'avait nullement l'intention de se soustraire à un contrôle, puisqu'il avait offert de montrer sa comptabilité aux agents du fisc, afin de leur prouver que, s'il n'avait pas les *livres qu'on lui reprochait de n'avoir pas tenu*, il en avait d'autres qui prouvaient son entière bonne foi et sa parfaite honnêteté. De cette façon, le fisc fait non seulement perdre un temps précieux à des commerçants qui ont déjà bien du mal à traiter leurs affaires, mais encore il les accule à la ruine en leur donnant des amendes excessives pour ne pas dire... fabuleuses !

Me Spriet, bâtonnier de l'ordre des avocats qui défendait devant le Conseil de préfecture le commerçant lillois ainsi pressuré par le fisc, a démontré par un brillant exposé que l'on ne pouvait douter de la bonne foi de son client qui ne pouvait sans arbitraire être aussi fortement frappé pour l'inobservance d'une formalité. Le fisc, en agissant ainsi, finirait par tuer la poule aux œufs d'or !

LA RÉORGANISATION DE L'ARMÉE

On annonce que contrairement aux allégations d'un journal du matin, l'accord est complet entre le maréchal Pétain, l'état-major général de l'armée et le ministère de la Guerre, sur le projet dont le texte sera soumis vendredi au Conseil supérieur de la guerre.

PROCHAIN CONGRÈS DES CHEMINOTS DU NORD

Le Conseil d'administration de l'Union des Syndicats du Réseau Nord, dans sa réunion du 26 décembre, a fixé la date du congrès de l'Union de réseau aux 27, 28 février 1926, à Hellemmes.

Voici l'ordre du jour qui y sera discuté

1 Rapports moral et financier ; celui de la commission de contrôle. — 2. Réunion des sections techniques. — 3 Revendications : a) salaires ; b) huit heures ; c) réintégrations. — 4. Administration des cités ; rapporteur Ponchant. — 5. Propagande. — 6. Modifications aux statuts. — 7. Désignation du siège et du bureau. — 8. Nomination des membres aux divers organismes : titulaires et suppléants. Conseillers fédéraux. Conseil d'administration de l'Union. Commission exécutive de l'Union. Commission de contrôle de l'Union. Un membre à la commission de contrôle de la Fédération. Un membre à la commission du budget fédéral. Deux membres titulaires et un suppléant à l'orphelinat. — 9. Modifications aux statuts (Augmentation de la *cotisation syndicale* et de la part de l'Union). — Questions diverses ; sections techniques de réseau ; secteurs de propagande.

GRÈVE DE DEUX HEURES DES CAFETIERS D'AMIENS

Pour protester contre la hausse des impôts, les hôteliers, restaurateurs et débitants d'Amiens ont décrété une grève de 120 minutes au cours de laquelle, réunis à l'Hôtel de Ville le 15 janvier, à 15 heures, ils feront valoir le bien-fondé de leurs revendications.

UNE COLLISION PRÈS DE BRUXELLES

Un train de voyageurs, parti d'Anvers pour Bruxelles, est entré en collision en gare de Schaerbeek avec un train de marchandises ; quelques voyageurs ont été blessés légèrement. Les dégâts matériels sont importants.

UN COROT VENDU 1.400.000 FRANCS

Trente-et-un tableaux appartenant à M. C.-K. Billings, ont été vendus aux enchères à New-York, pour la somme de onze millions.

Le plus haut prix atteint a été la somme de 1.400.000 francs pour les « Baigneuses des Iles Borromées », de Corot. « Les meules de foin » de Millet, ont produit 700.000 francs ; « Le Bosquet » de Rousseau, 680.000 francs.

UNE TRAVERSÉE SUR LE DOS D'UN CROCODILE DE 400 ANS !

Le capitaine Wall, dompteur de crocodiles, vient de faire une exploit tout à fait remarquable. Il parla, en effet, qu'il irait de Palma à Valence, séparées de 170 milles, sur un crocodile, sans rame, ni gouvernail.

Il construisit, à cet effet, un petit siège de bois qu'il fixa sur le dos de l'animal et s'embarqua ainsi. Arrivé au but, après une traversée de 1 heures 46 minutes, il déclara qu'il n'était pas fatigué, ni courbatu ; il conserva l'équilibre en serrant avec les jambes les reins de l'animal De temps en temps, il stimulait la bête avec une canne et la vitesse redevenait moyenne.

Le crocodile qui a subi cette épreuve est âgé, dit-on, de 400 ans : il est arrivé à Valence, frais et dispos, a été ovationné et a fait un repas frugal.

Mais à quand la traversée de l'Atlantique sur les ailes d'un canard géant ?

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Beau ; vents d'Est à Nord-Est 8 à 12 mètres ; ciel peu nuageux et un peu brumeux. Température minimum moins 8°.

FEUILLETON DU 14 JANVIER 1926. — N° 5

Pauvre Petiote

Par Paul d'Argremont

RÉSUMÉ DES FEUILLETONS PRÉCÉDENTS

Dans le petit village de Brionne, près de Paris, est venue s'installer une femme en grand deuil. C'est Mme Lambert, qui était sur le point d'être mère. Elle y vécut très retirée et ne fréquentant personne, pleurant un disparu.

Un jour elle reçut une lettre qui la fit quitter Brionne aussitôt.

Une branche qui craqua sous son pied fit lever la tête à Mme Lambert, alors qu'il allait atteindre le saule.

A son aspect, un grand frisson la saisit, elle se leva, puis se rejeta vivement en arrière, en proie à une terreur involontaire et effroyable.

— Vous !... murmura-t-elle, vous !... Ah ! c'est un piège... Je m'en doutais !...

Elle fit mine de s'élancer et de s'enfuir.

Mais lui, la saisissant brusquement par son châle et la maintenant d'une main nerveuse.

— De grâce, Bérengère, dit-il, je viens au nom de votre sœur...

— Ce n'est pas vrai ! Vous mentez encore, vous mentez toujours !... C'est un piège, je vous dis... laissez-moi ou j'appelle !...

Il eut l'air subitement fort résolu.

— Comme vous voudrez, dit-il, faites du scandale, du bruit, prenez pour confident de vos plus douloureux secrets de famille les passants du chemin... à votre aise !...

» Quant à moi, comme il faut que je vous parle, je vous parlerai, dussé-je le faire devant dix mille personnes.

Un des gardiens du Bois approchait, attiré par le bruit de la discussion.

— On vient, vous le voyez, dit l'individu. On va s'occuper de nous... Est-ce cela que vous voulez ?...

Elle retomba sur la chaise, lassée, indécise et désespérée à la fois

— Je vous en prie, Bérengère, écoutez-moi, continua l'autre d'une voix plus douce; pour vous, pour votre sœur, pour votre enfant même, il le faut.

— Parlez, dit-elle, mais soyez bref, votre contact et votre présence me sont extrêmement désagréables.

Un sourire méchant plissa la bouche mince de l'inconnu ; puis, au bout de quelques secondes, se rapprochant de la jeune femme, il lui parla incliné très bas, comme s'il eût eu peur que les choses inanimées elles-mêmes qui les entouraient entendissent ou comprissent ce qu'il lui disait.

Il paraissait décidé et résolu, nerveux et violent.

Bérengère l'écoutait avec une physionomie grave, très dédaigneuse, mais sur laquelle se reflétait, malgré le mépris hautain qui relevait le coin des lèvres, un grand sentiment d'attention et de recueillement.

L'agent, voyant les deux jeunes gens se parler bas, s'était de nouveau éloigné, pensant être en présence de deux amoureux qui, après s'être disputés, se raccommodaient.

De temps en temps, Mme Lambert étendait sa main fine recouverte d'un long gant de Suède noir sans boutons, et paraissait dans un geste violent de dénégation, protester contre les paroles que son compagnon lui murmurait toujours aussi bas.

— Non, dit-elle d'une voix haute et ferme, jamais je ne ferai cela !

Mais soudain, elle se tut, un peu confuse, et regarda vers le petit chemin qui contourne la berge du lac.

Un homme et une femme approchaient, marchant lentement comme deux promeneurs oisifs en se donnant le bras.

L'homme était grand, pâle et brun ; il avait une barbe et des cheveux très noirs sous son chapeau haut de forme ; un œil pensif qui semblait regarder en dedans, un visage grave et sympathique, avec une expression de remarquable intelligence.

La femme, vêtue avec une grande élégance, aussi brune que celui qui l'accompagnait, était jeune et d'une beauté saisissante.

En passant devant Mme Lambert, elle la regarda longuement, l'examinant avec une curiosité d'étrangère, sous laquelle la jeune veuve, embarrassée, rougit légèrement.

Ils passèrent, et l'entretien reprit plus âpre, plus violent qu'auparavant.

L'inconnu parlait maintenant avec une colère rageuse et concentrée ; Bérengère répondait avec une ténacité volontaire et énergique que la discussion fortifiait au lieu de l'affaiblir.

Tout à coup, elle se leva.

— Brisons-là, dit-elle, c'est assez. J'ai déjà eu tort de ne pas suivre les conseils de ma sœur ; maintenant je suis décidée et plus rien n'ébranlera ma résolution.

— Alors, vous me refusez ?

— Absolument.

— Prenez garde !

— A quoi ?

— A me pousser à bout.

Le fin visage de la jeune femme revêtit une expression de pudeur blessée, de mépris hautain impossible à dire.

— Cette discussion est ignoble et basse de votre part, dit-elle. Jamais je ne saurais exprimer quel profond dégoût elle fait naître en moi.

— Non, monsieur, non, jamais, je ne consentirai à ce que vous me demandez... L'intérêt de mon enfant passera toujours pour moi désormais, avant toute considération.

— Même avant le bonheur de votre sœur ?

Bérengère tressaillit, mais se remit aussitôt.

— Le bonheur de ma sœur n'a rien à voir là-dedans, dit-elle fermement, au contraire.

— Alors, vous refusez... décidément ?

— Oui, décidément.

— Prenez garde, je vous le répète... Prenez garde !...

— Je ne vous crains pas, dans un mois, j'aurais quitté la France ; jusque-là, je saurai bien me défendre.

Ces paroles dites avec un accent de résolution qu'on ne se fût jamais attendu à trouver chez une femme malade et frêle telle que Mme Lambert n'étaient pas plus tôt prononcées que l'inconnu, saisissant les poignets de Bérengère et les tordant avec une force nerveuse extraordinaire :

— Ah ! malheureuse !... murmura-t-il !... Ah ! malheureuse !...

La souffrance lui arracha un cri, un long cri de douleur :

— Au secours, fit-elle en se débattant, au secours !...

Elle ne put en dire davantage

Hideux, le visage bouleversé de colère, une lueur implacable et cruelle dans les yeux, l'inconnu prit la malheureuse femme dans ses bras, la souleva, l'enleva de terre, et violemment la poussa contre la berge escarpée.

La terreur, le saisissement ne l'empêchèrent point de se cramponner aux vêtements de l'assassin, ni de se retenir aux arbres qui l'entouraient. Mais lui, froidement, cruellement, se dégagea de son étreinte, et, se penchant vers sa victime, il eut l'implacable courage de décrocher ses pauvres mains crispées